

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association ACCOMPLIR publie une Lettre ouverte au Maire de Paris à propos de la rénovation du Jardin des Halles

Vendredi 4 mai 2007

La concertation sur la rénovation du Jardin des Halles est au point mort depuis pratiquement un an. Le blocage ne vient pas seulement d'un désaccord sur le contenu du projet, mais du processus ayant conduit à son élaboration par la SEURA, agence dirigée par David Mangin.

Fin 2004, le Maire de Paris choisit le parti d'urbanisme proposé par la SEURA, mais rejette l'architecture de son « Carreau ». Un concours international d'architecture est lancé fin 2006 pour le bâtiment, précédé d'une concertation sur le cahier des charges. Rien de tel pour le jardin : sa réalisation est directement confiée à la SEURA, sans cahier des charges autre que les vagues indications du programme initial. La concertation est censée commencer une fois que les marchés seront passés à la SEURA.

Entre décembre 2004 et juin 2006, la SEURA travaille en chambre. Lorsque le projet est présenté aux associations, il est déjà dessiné, maqueté, et pratiquement finalisé. Il réunit contre lui l'écrasante majorité des associations, qui contestent ses principales caractéristiques : suppression de la place René Cassin, suppression du jardin Lalanne, création de trois allées parallèles est-ouest au détriment de la circulation nord-sud, pourtant plus importante, création d'un talus d'1,50 m devant l'église Saint-Eustache qui est masquée par un épais rideaux d'arbres, etc.

La concertation est alors lancée mais toutes les tentatives des associations pour faire évoluer ce projet échouent, à part quelques concessions marginales : la SEURA défend pied à pied son dessin, avec l'appui de l'adjoint aux espaces verts, Yves Contassot.

L'association ACCOMPLIR, souhaitant sortir de cette situation bloquée, demande au Maire de Paris de choisir entre deux solutions :

- soit retirer le projet de jardin à la SEURA, organiser la concertation sur un cahier des charges et lancer un concours sur le jardin : c'est possible, car seule la tranche actuelle du marché passé à la SEURA est ferme, les suivantes étant conditionnelles ;
- soit réexaminer de très près les options prises souvent unilatéralement par la SEURA et lui demander de modifier sensiblement son dessin actuel pour qu'il réponde mieux aux besoins et aux attentes de l'ensemble des usagers et des riverains et s'intègre mieux au quartier.

L'association ACCOMPLIR dénonce ce qui n'est pour l'instant qu'un simulacre de concertation destiné à imposer de force un projet verrouillé d'avance. Elle demande au Maire de Paris de prendre une décision claire sur le cadre dans lequel s'exerce la concertation et sur la méthode qui sera désormais suivie.